

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le neuf juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBÉ Christian, CHARTIER Emilie, FALIU Annie, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PRUJA Jacques, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Procurations : Mme ALBERT Jeannine à M. CAZENOBÉ Christian, Mme COUSSOLE Béatrice à M. PRUJA Jacques, Mme FONT Bernadette à M. GALANGAU Henri, Mme KNAFF Barbara à Mme FALIU Annie, Mme PELEJA Oriane à M. ATTARD Rémy

Secrétaire de séance : Mme PUJOL Marlène a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1 – MARCHÉ DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE - RELANCE DU LOT 10 SUITE A DÉFAILLANCE DE L'ENTREPRISE TITULAIRE

Monsieur le Maire rend compte du déroulement de cette nouvelle consultation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises :

- le 23 juin pour enregistrer l'arrivée de 4 plis :
 - o entreprise FIR BATI : offre à 57 121.70 € H.T.
 - o ATELIERS MONTES : offre à 51 967.00 € H.T.
 - o BOIX ET FABRE : offre à 58 106.50 € H.T.
 - o FERRER et FILS : offre à 45 515.90 € H.T.
- le 6 juillet pour l'analyse des offres avant négociation. Le classement en fonction des critères d'attribution fixés dans le règlement de la consultation a été le suivant :
 - o 1^{ière} position : FERRER ET FILS
 - o 2^{ième} position : ATELIERS MONTES
 - o 3^{ième} position : BOIX ET FABRE
 - o 4^{ième} position : FIR BATI

A l'issue de cette réunion, la commission a décidé de négocier avec ces 4 entreprises.

La commission est convoquée à nouveau le 10 juillet pour analyser les offres après négociation et retenir un candidat.

2 – MISE EN PLACE D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS

Conformément à l'engagement pris lors de la précédente mandature, un panneau lumineux d'informations municipales sera installé prochainement.

Le site de la Place de la Poste n'a pas pu être retenu en raison de difficultés techniques (obligation de réaliser des tranchées pour le câblage). Le panneau sera installé à l'angle du mur de l'agence postale et de la bibliothèque en hauteur. Aucun mât n'obstruera le passage sur le trottoir.

Monsieur le Maire informe qu'il a retenu la proposition de la société CHARVET INDUSTRIES et qu'il a opté pour une location-maintenance de l'équipement (loyer mensuel de 167 € H.T. pendant 84 mois) permettant le remplacement du panneau à l'issue du bail de location.

Monsieur PRUJA Jacques demande quelles seront les informations diffusées. Monsieur le Maire précise qu'il s'agira de tout type d'informations : alerte météo, fermeture des passages à gué, animations, informations des associations, informations administratives, ...

Cet équipement devrait être opérationnel prochainement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour de la séance deux points :

- l'avis sur la mise en compatibilité du PLU suite à l'enquête publique qui a eu lieu sur le projet de création d'une liaison entre la RD 612 et la RD 37
- le renouvellement du contrat d'assistance juridique de la commune.

La demande est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 27/2015 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PREFINANCEMENT DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)

Conformément à la décision prise par la commission des finances, le Conseil Municipal décide, dans le cadre du dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

Montant maximum du prêt :	218 821 €
Durée d'amortissement du prêt :	29 mois
Date des échéances en capital :	50 % soit 109 410.50 € en décembre 2017 50 % soit 109 410.50 € en avril 2018
Taux d'intérêt actuariel annuel :	0 %
Amortissement :	in fine
Typologie Gissler :	1 A

Monsieur CAZALS Jean-François précise que le montant maximal du prêt est calculé sur la base des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2015 à hauteur de 70 % et que le versement des fonds interviendra le 30 octobre 2015.

Voté à l'unanimité

2 – DELIBERATION 28/2015 : REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF N°2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, un deuxième permis de construire modificatif au permis de construire initial, délivré le 22 octobre 2013, pour la réalisation d'un groupe scolaire afin de modifier la configuration de la voie de desserte du bâtiment. Celle-ci, au lieu de se terminer par une raquette de retournement, sera raccordée à la voie E du lotissement « la Colline II » en cours de viabilisation.

Voté à l'unanimité

3 – DELIBERATION 29/2015 : CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC LA SEP « LA COLLINE »

Compte tenu des travaux de viabilisation du lotissement « la Colline II » et de la modification de la configuration de la voie de desserte du groupe scolaire, il est nécessaire d'établir un acte de servitude portant sur les points suivants :

- autorisation par les propriétaires actuels ou successifs des parcelles cadastrées section C, n° 223 et n° 1479 sises à TROUILLAS (lotissement « la Colline II ») au profit de la commune de TROUILLAS de raccorder les voies de circulation (chaussées et trottoirs) sur la voie E du lotissement,
- autorisation par la commune de TROUILLAS, au profit de la SEP La Colline, lotisseur, de laisser passer en « enterré » les réseaux secs et humides sous la voie qui dessert le groupe scolaire, parcelle de plus grande importance cadastrée section C, n° 1846.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, le moment venu, l'acte notarié qui sera établi à cet effet. Cet acte sera établi par l'étude notariale LLAUZE – PUJULA établi à CERET.

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 30/2015 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE DES PYRENEES ORIENTALES (SYDEEL66)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SYDEEL 66 tels que votés par le Comité Syndical le 12 juin 2015.

Cette modification permet au SYDEEL 66 d'intégrer de nouvelles compétences optionnelles liées notamment à la transition énergétique et à la maintenance de l'éclairage public.

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 31/2015 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà adopté une motion de soutien dans ce sens le 10 juillet 2014.

Voté à l'unanimité

6 - DELIBERATION 32/2015 : PROJET DE CREATION D'UNE LIAISON ENTRE LES RD 612 ET RD 37 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique étant achevée, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 8 juin dernier. A la suite, Madame la Préfète des Pyrénées Orientales a saisi la commune pour que le conseil municipal, conformément au Code de l'Urbanisme, émette un avis sur :

- le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune : compte tenu de l'abandon de la grande déviation Nord de la commune intégrée dans les plans du PLU actuel, il est nécessaire de modifier les plans de zonage ainsi que la liste des emplacements réservés,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue en Préfecture le 3 mars 2015 au cours de laquelle aucune objection sur ce projet n'a été formulée par les services de l'Etat associés,
- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable en soulignant le caractère réel d'utilité publique du projet et l'avis majoritairement favorable de la population.

A la suite de la lecture de ces documents qui resteront à la consultation des élus et des administrés pendant un an au secrétariat de Mairie, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers.

Monsieur PRUJA Jacques demande si la réalisation de cette liaison conduira à un déplacement du panneau d'agglomération de la commune.

Monsieur le Maire répond que le conseil municipal devra délibérer sur la question en temps voulu.

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 33/2015 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Le Conseil Municipal décide de renouveler avec le cabinet d'avocats HG&C le contrat d'assistance juridique et de représentation en justice, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2015, pour un montant forfaitaire de 15 000 € H.T.

Monsieur CAZALS Jean-François précise que cette formule est plus avantageuse financièrement que le paiement d'honoraires à chaque procédure.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – ELABORATION D'UN PLAN D'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES

Monsieur GALANGAU Henri informe que le bureau d'études ASCONIT, retenu pour la mission, a animé, dans l'après-midi, la réunion de lancement de l'étude. Les membres de la commission « développement durable » ainsi que trois agents du service technique étaient conviés à cette réunion. Le bureau ASCONIT a présenté la démarche et a pris rendez-vous pour le 16 juillet pour effectuer un état des lieux de la commune.

2 – SERRES PHOTOVOLTAIQUES DU DOMAINE DE LA CANTERRANE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'invitation de Monsieur Francis VILA à une présentation du site de la Canterrane le 10 juillet à 18 heures.

3 – MISE EN ESTHETIQUE DE L'AVENUE DES ALBERES

Le dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en esthétique des réseaux secs de l'Avenue des Albères a été réceptionné par le Conseil Départemental et sera présenté lors d'une prochaine session.

4 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lors de sa dernière session, le Conseil Départemental a attribué à la commune :

- une subvention de 2 887 € au titre de la répartition des fonds de péréquation de la taxe professionnelle pour les petites communes,
- une subvention de 42 271.94 € au titre de la répartition des fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière.

5 – ENTRETIEN DU BASSIN VERSANT DU REART

Un arrêté préfectoral a déclaré d'intérêt général le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du bassin versant du Réart. Cet arrêté est valable 5 ans.

6 – RAPPORT D'ACTIVITES DU SPANC 66

Le SPANC 66 (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a transmis son rapport d'activités pour 2014.

Ce rapport révèle sur la commune :

- des installations conformes pour 4 habitations,
- des installations satisfaisantes sous réserve pour 17 habitations,
- des installations non conformes avec un délai d'un an pour réaliser des travaux pour 4 habitations,
- des installations non conformes avec un délai de 4 ans pour réhabiliter pour 9 habitations.

7 - MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS GRAND RUE

Une estimation des travaux de mise en esthétique des réseaux secs de la Grand Rue a été demandée au SYDEEL 66 pour information. Ces travaux sont évalués à 87 486 € T.T.C. dont 57 699.85 € T.T.C. à la charge de la commune.

Ces travaux seront programmés ultérieurement.

8 – TRAVAUX PORCHE DE L'EGLISE

L'entreprise PY, qui intervient actuellement pour des travaux de confortement d'une poutre de la sacristie, a fourni un devis pour la restauration de la voute du porche de l'église. Ces travaux s'élèvent à 7 188.44 € T.T.C.

Aucune suite ne sera donnée à ce devis dans l'immédiat.

9 – STADE MUNICIPAL

La Fédération Française de Football a adressé à la commune un courrier indiquant :

- que l'installation « stade municipal de Trouillas » n'a jamais été classée,
- qu'elle prononce le retrait de cette installation jusqu'au 17 juin 2025.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a jamais été informée de la visite du site. Des renseignements seront pris auprès du district des Pyrénées Orientales.

10 – TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Les travaux de réfection de la noue de l'appartement communal situé Avenue des Albères par l'entreprise SUDTEC débuteront le 27 juillet.

11 – PROJET SERRES PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur BAREIL Jean-Louis, propriétaire du Mas de la Machine et qui souhaite arrêter son activité, a été sollicité par des investisseurs pour l'implantation de serres photovoltaïques sur sa propriété. Une partie de son exploitation est en zone rouge et en zone mauve du Plan de Prévention des Risques, ce qui interdit tout aménagement. La question se pose par contre sur un autre site de sa propriété, situé sur une zone sans risques.

Le PLU actuel de la commune n'interdit pas ce type de réalisations. Toutefois, on peut s'interroger sur la volonté de la commune d'autoriser à nouveau un tel projet, après celui qui a été réalisé au Domaine Canterrane, avec le risque de voir se transformer le paysage agricole.

Le conseil juridique de la commune a été sollicité afin de connaître les marges de manœuvre de la commune en la matière et un débat sera ouvert au sein du conseil municipal.

12 – PROJET MAS d'EN CONTE

Monsieur Cyrille DE FOUCHER, cohéritier du Mas d'En Conte qui s'étend sur 45 hectares, a présenté un projet de création d'un golf.

Le Conseil Municipal décide qu'il convient de ne pas donner suite à ce type de projet.

13 – PROJET AIRE DE MOTOS

L'association « Moto-club Gordon Park » propose de créer une aire de loisirs moto sur une propriété agricole de la commune. Ce type d'aménagements étant générateur de nuisances importantes, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

14 – PROJET MICRO-CRECHE

La société LOVELY BB souhaiterait créer une micro-crèche sur le secteur des Aspres. Ce type de structure, d'initiative totalement privée, s'implanterait dans une maison d'habitation aménagée à cet effet.

Toutefois, sur la commune de Trouillas, certaines assistantes maternelles ont dû abandonner leur activité, faute de demandes en matière de gardes d'enfants. Le Conseil Municipal décide en conséquence de ne pas donner suite à ce projet.

15 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rend compte des dernières décisions prises en conseil communautaire :

- la tournée de ramassage des ordures ménagères sera réorganisée à compter d'octobre 2015 : les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine et les déchets recyclables une fois par quinzaine.
- Le SIVU de Ponteilla, récemment dissous, assurait l'entretien de l'éclairage public pour les communes du territoire communautaire, à l'exception de Thuir, Trouillas et Camélas. Le camion-nacelle a été racheté par la Communauté de Communes et deux agents techniques ont été transférés dans les effectifs communautaires. A compter de janvier 2016, un service commun payant sera proposé aux communes pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, avec facturation à l'intervention.
- La commune de PONTEILLA souhaiterait réintégrer la Communauté de Communes des Aspres. Le Conseil Communautaire a déjà accepté son adhésion au service commun d'instruction des demandes d'urbanisme (service facturé à hauteur de 100 € par demande instruite et gratuite pour les 10 premières demandes). Le conseil communautaire a également accepté le principe de l'adhésion de la commune au service commun créé pour la compétence « Temps d'Activités Périscolaires ».
- Les services techniques de la Communauté viendront sur la commune étudier les possibilités d'aménagement et de voirie de l'Avenue des Albères.
- Le marché de maîtrise d'œuvre du SIVU des Aspres sera relancé. Les communes de LLUPIA et de PONTEILLA ont fait savoir qu'elles souhaitaient maintenir leur adhésion au syndicat. Cette demande pose problème dans la mesure où la communauté d'agglomération doit se transformer en communauté urbaine au 1^{ier} janvier 2016 et que la voirie sera une compétence obligatoire pour les communes de cette nouvelle structure.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M CAZENOBE CHRISTIAN – ADJOINT

Monsieur CAZENOBE Christian rend compte des travaux réalisés sur la commune :

- Réfection du city-stade (anciens courts de tennis) par les agents communaux. Ce site pose problème en raison d'une forte présence nocturne ; les services de la gendarmerie en sont informés.
- Comblement des bassins de rétention du lotissement « Les Hauts Plateaux »
- Réfection de la façade du bâtiment des anciennes douches par les agents communaux
- Travaux de confortement d'une poutre à la sacristie par l'entreprise PY
- Réalisation de deux regards d'évacuation des eaux pluviales (passage surélevé Avenue Canterrane) et d'un caniveau-grille au cimetière « Les Pins » dans le cadre du SIVU.
- Reprise de l'espace vert du parking du centre
- Création d'un abri poubelle en bordure de propriété pour faciliter le ramassage des containers de la maison d'habitation de Monsieur SALVADOR Joël.

Monsieur CAZENOBE Christian indique qu'il participe aux réunions de travail sur le service communautaire de ramassage des ordures ménagères et qu'il ne souhaite pas que des containers collectifs soient à nouveau implantés sur la commune.

2 – INTERVENTION DE Mme FALIU ANNIE – ADJOINT

Dans le cadre de l'activation du plan canicule, Madame FALIU Annie a contacté téléphoniquement les personnes âgées et/ou isolées inscrites sur le registre de la commune. Aucune de ces personnes n'a exprimé de besoin particulier.

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI – ADJOINT

Monsieur GALANGAU Henri informe que 550 repas ont été servis lors de la soirée des feux de la Saint Jean.

Monsieur PRUJA Jacques informe qu'il ne pourra être présent à la cérémonie du 14 juillet pour raisons professionnelles et s'en excuse auprès de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.